



## Conseil Municipal du 6 Juillet 2022

### PROCÈS-VERBAL

Le six juillet deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Saint-André-Sur-Sèvre s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du Maire, Dany GRELLIER.

**Présents** : GRELLIER Dany, PETIT Laurent, RAMBAUD Luc, SIONNEAU Jacques, FAUCON Amélie, DANTHOIS Nicole, MALOSSE Christina, ROY Laëtitia, ALVAREZ Déborah et DIGUET Anne-Lise.

**Excusés** : FERRIERE Bernadette, GATARD Catherine, VIOLEAU Quentin, FAZILLEAU Christian et ETAVARD Michel.

**Secrétaire de séance** : ROY Laëtitia

**Convocation** : le 1<sup>er</sup> Juillet 2022

**Publié le** : 8 Septembre 2022

Le quorum étant atteint, le Maire déclare ouverte la séance publique.

Le procès-verbal de la séance du 19 Mai 2022 est approuvé.

#### ORDRE DU JOUR :

- **Choix du prestataire pour l'entretien chauffage, vmc, chauffe-eau et robinetterie dans les bâtiments communaux et les locatifs.**
- **Choix du prestataire pour l'élagage des haies**
- **Choix du prestataire pour les travaux de voirie de la « Rue du Sabotier »**
- **Révision des loyers des locatifs communaux**
- **Achat de mobilier pour la salle polyvalente**
- **Décision modificative**
- **Subvention à l'école de Saint-Mesmin pour voyage scolaire**
- **Règlement d'utilisation de la salle polyvalente**
- **Tarifs location salle polyvalente**

#### DÉCISION PRISE PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION :

- Néant

#### ✓ Choix du prestataire pour l'élagage des haies des routes et chemins communaux pour 2022

Comme tous les ans, il a été proposé de faire faire l'élagage des haies avec accotements de toutes les voies communales revêtues, soit 52 kms de haies équivalent à 26 km de taille + 26 km de broyage.

Cette année, les élus ont décidé de faire faire le taillage des haies du bourg au micro-lamier avec fonction aspiration lors du broyage pour éviter le ramassage par l'agent communal.

Début des travaux prévu à partir 29 Août 2022

Fin des travaux au 30 Septembre 2022 au plus tard

Suite à une consultation, une seule entreprise a fait une offre. Le planning des autres prestataires consultés ne leur permet pas de répondre au calendrier des travaux. Cette année La SARL GABARD de Saint-Amand-Sur-Sèvre a présenté une offre pour un montant 7 415 € HT soit 8 898 € TTC. La SARL GABARD fera sous-traiter l'élagage du bourg à l'entreprise ETA ROTURIER Raphaël de la Pommeraie-Sur-Sèvre.

- **Les élus DECIDENT** de recourir aux services de l'entreprise SARL GABARD de Saint-Amand-Sur-Sèvre pour l'élagage 2022 pour un montant de 7 415 € HT soit 8 898 € TTC.

✓ **Contrat d'entretien des locatifs et des salles**

*Le marché d'une durée de 5 ans a pris fin le 31/12/2021*

*Ce marché est composé de 3 lots. Chaque société est libre de répondre pour le lot de son choix. Vu la consultation faite le 5 Avril 2022,*

M. le maire, après avoir exposé les 2 offres qui ont été déposées, propose l'attribution suivante pour le marché de l'entretien des appareils de chauffage, VMC, chauffe-eau et robinetterie dans les locatifs communaux et les salles municipales :

- Lot n° 1 : entretien annuel chauffage – vmc – chauffe-eau des locatifs : la IZI CONFORT de Bressuire pour un montant annuel de 180,60€ HT (pour le locatif au 17 Rue Marie Millasseau) et de 102.15€ HT (pour les locatifs au 1, 3 et 5 Rue Marie Millasseau). Entretien et dépannage compris - fournitures et remplacement des pièces non compris.
- **Lot n° 2 : entretien annuel de la robinetterie des locatifs : les élus ont décidé de réaliser cet entretien en régie par les services techniques de la Commune**
- Lot n° 3 : entretien annuel des chaudières et vmc de l'église et la salle du Foyer : IZI CONFORT de Bressuire pour un montant annuel de 362,50€ HT (entretien et dépannage compris - fournitures et remplacement des pièces non compris).

Le contrat aura une prise d'effet au 1er Juillet 2022 et sera renouvelable tous les ans pour une durée de 5 ans maximum.

- **Les élus VALIDENT** les propositions énoncées ci-dessus pour l'entretien des appareils de chauffage, VMC, chauffe-eau et robinetterie dans les locatifs communaux et les salles municipales
- **CONFIENT** le marché à l'entreprise IZI CONFORT de Bressuire

✓ **« Aménagement de la Rue du Sabotier » Choix du prestataire pour les travaux de voirie**

*Luc Rambaud n'a pas participé à cette délibération*

*Vu la délibération n° 2022-26 du 19 mai 2022 approuvant la réalisation des travaux d'aménagement de la Rue du Sabotier,*

*Vu le programme des travaux,*

*Vu l'estimation de l'enveloppe des travaux de voirie faite par le bureau d'études de l'Agglo2b,*

A charge pour la Commune de réaliser les travaux de voirie à l'issue des travaux de réseaux. Une consultation a été faite auprès d'entreprises de travaux publics.

Suite à la remise des offres et à leur analyse, il en ressort que l'entreprise CHARIER TP présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant total de 20 061,25€ HT soit 24 073,50€ TTC.

- **Les élus ACCEPTENT** la proposition établie par l'entreprise CHARIER TP pour la réalisation des travaux de la voirie de la Rue du Sabotier un montant total de 20 061,25€ HT soit 24 073,50€ TTC.

✓ **Révision des loyers des logements communaux**

L'Indice de Révision des Loyers (IRL) prévoit une augmentation des loyers au 1er Juillet 2022 de 1,61%. Les loyers pouvant être révisés chaque année au 1er Juillet, il est donc proposé à l'assemblée municipale d'augmenter le montant des loyers communaux de 1,61% :

- des logements gérés par Habitat Deux-Sèvres (3 locatifs Rue Marie Millasseau), au 1er juillet 2022,
- du logement situé 17, rue Marie Millasseau au 1er juillet 2022.

→ **Les élus DECIDENT** d'augmenter les loyers communaux de 1,61%

✓ **Achat de mobiliers pour la salle polyvalente**

Le sol sportif polyvalent de type Lumaflex extrême Linosport proposé par Sportingsol par délibération n° 2022-16 du 24 mars 2022 ayant été retenu, il est nécessaire de remplacer les chaises actuelles pour la pérennité du nouveau sol.

Après consultation auprès de divers fournisseurs, et avoir essayé plusieurs échantillons, les élus ont opté, à la majorité des présents, pour le modèle SAI coloris anthracite proposé par Manutan collectivités, à raison de 400 chaises au prix de 38.55€ HT/chaise soit un total de 15 431€ HT (18 517.20€ TTC).

Il est également proposé l'acquisition d'un lave-vaisselle (non prévu au marché) pour compléter l'équipement de l'office et répondre à un besoin futur des utilisateurs. Le modèle retenu est le Turbo 1500 évolution de la marque Alfa, proposé par l'entreprise FBM, en charge de ce marché, pour un montant de 3 672€ HT (soit 4 406,40€ TTC).

- **ADOpte** l'acquisition des 400 chaises SAI anthracites, proposées par Manutan collectivités pour un montant total de 18 517,20€ TTC ;
- **VALIDE** l'acquisition du lave-vaisselle « Turbo 1500 évolution » de la marque Alfa, proposé par l'entreprise FBM pour un montant de 3 672€ HT (soit 4 406,40€ TTC).

✓ **Décision modificative**

L'acquisition du lave-vaisselle et des chaises, n'a pas été prévue au budget.

Un virement de crédit est donc nécessaire.

Il a été décidé un virement du compte des dépenses imprévues vers le compte 2184 de l'opération « réhabilitation salle polyvalente » pour le montant du lave-vaisselle et des chaises soit 24 000€

✓ **Subvention à l'association de parents d'élèves de l'école Les P'tits Minois pour séjour scolaire**

L'association de parents d'élèves de l'école publique les P'tits Minois de St Mesmin sollicite une subvention auprès du conseil municipal pour une aide au financement d'un séjour scolaire, d'une durée de 5 jours et 4 nuits, du cycle 3. Elle précise que ce voyage est organisé tous les 3 ans et qu'une élève participant à ce voyage, est domiciliée dans la Commune.

Le Maire informe les élus, être en possession de tous les justificatifs concernant ce voyage, précise que la Commune de Saint-Mesmin participe à hauteur de 110€/ élève, et rajoute que n'ayant pas d'école propose, par conséquent, le même montant de participation pour cette seule élève.

→ **Les élus ACCEPTENT** de participer financièrement à ce séjour à raison de 110€.

✓ **Règlement intérieur de la salle polyvalente « L'Andrésienne »**

La population a été consultée pour faire des propositions de nom pour la future salle polyvalente. Plusieurs noms ont été proposés. Après avis du conseil municipal, les élus ont décidé de la nommer : « L'Andrésienne ».

Les travaux arrivent à terme. La salle pourra donc prochainement être mise à disposition des clubs sportifs, mais également des particuliers qui en feront la demande pour organiser toutes réunions ou manifestations.

Il est à ce stade, nécessaire d'instaurer un règlement à l'utilisation de cette nouvelle salle communale dans l'intérêt de la gestion des biens communaux et afin de préserver la tranquillité publique autour de la salle « L'Andrésienne » située au 20 Rue de la Sèvre.

Le présent règlement définit les conditions de mise à disposition ainsi que les règles d'utilisation de l'ensemble du site (intérieur de la salle et ses abords).

Ce règlement permet de présenter les droits et devoirs des utilisateurs.

Il constitue également un document de référence en cas de litige.

Après lecture du règlement joint en annexe et différents échanges, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

→ **APPROUVE** le règlement ainsi que son annexe (inventaire de l'équipement mis à disposition).

✓ **Tarifs de location de la salle polyvalente « L'Andrésienne »**

Sur proposition de la commission « vie locale », il est proposé d'appliquer les tarifs joints lors des locations de la salle polyvalente « L'Andrésienne ». Un tarif été (du 15 avril au 14 Octobre) et un tarif hiver (du 15 Octobre au 14 Avril) sont instaurés tout comme pour les autres salles.

Il est également précisé que toute réservation n'est valide qu'à compter de la signature du contrat de location et du versement des arrhes à hauteur de 20 % auprès de la Trésorerie de Thouars.

**TARIFS A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2022**

Salle "L'Andrésienne"		Tarifs ÉTÉ		Tarifs HIVER	
		Période du 15 avril au 14 octobre		Période du 15 Octobre au 14 Avril	
		Habitant St André	Résidant hors commune	Habitant St André	Résidant hors commune
Caution		1 000 €			
Salle entière	1 Jour	250 €	300 €	300 €	350 €
	2 Jours	400 €	530 €	450 €	580 €
Journée supplémentaire <i>(au-delà de 2 jours)</i>		100 €	100 €	120 €	120 €
Vin d'honneur <i>(après sépulture)</i>		50 €	80 €	70 €	100 €
Location sono		40 €	40 €	40 €	40 €
Percolateur		Gratuit (sur demande)			
Vaisselle		Gratuite (sur demande) <i>Sauf remplacement vaisselle cassée en manquante (tarifs dans règlement de la salle)</i>			
Ménage Facturation si la salle n'est pas rendue propre		150 €	150 €	150 €	150 €

*Une gratuité de location de salle est accordée à chaque association de la commune pour une manifestation publique par an.*

→ **VOTE** les tarifs ci-dessus.

**COMMUNICATION DU MAIRE :**

**Jeunes « mission argent de poche » :** 5 Jeunes (Erine Vallée, Méline Bodin, Laly Micheneau, Léa Alvarez et Arthur Geffard) seront présents 17 matinées chacun du 1<sup>er</sup> Juillet au 30 Août pour accompagner les agents communaux Gilles, Mélanie et Elisa.

**Nouveau site internet de la Commune « Bientôt en ligne » :** Durant l'été, le site sera alimenté par Mélanie et une jeune de la mission « argent de poche » pour être mis en ligne à la rentrée de Septembre.

## COMMUNICATION DE L'ADJOINTE A LA VIE LOCALE :

/

## COMMUNICATION DE L'ADJOINT AUX BÂTIMENTS :

**City stade :** Les élus avaient envisagé dans un avenir lointain, l'installation d'un city stade à l'arrière de la salle. Actuellement, cet investissement est subventionné à hauteur de 80%. Il est donc envisagé d'anticiper cette dépense pour pouvoir bénéficier de cette importante aide. Laurent a visité les city stade des communes de St Pierre des Echaubrognes, Courlay, Argenton, Cerizay St Mesmin et Bretignolles. Après présentation des photos de ces infrastructures, les élus souhaitent se diriger vers les modèles de Courlay et St Mesmin.

En fonction de ces indications, l'élu va pouvoir travailler sur le dossier.

## COMMUNICATION DE L'ADJOINT A LA VOIRIE :

**Arrêt de car sur la Commune :** La mairie a reçu du service transport de l'agglo2b, compétent en matière de transport scolaire, les travaux à entreprendre (marquage au sol, panneaux de signalisation...) pour rassembler sur un même point d'arrêt, les 3 arrêts de car (primaire – collège – lycée) du Puy Thareau (aujourd'hui sur différents arrêts) et d'y mettre un abribus. Ces préconisations arrivant fin Juin, les travaux ne pourront pas être réalisés pour la rentrée prochaine.

La séance est levée à 23H30.

## Prochain conseil municipal : le Mardi 6 Septembre 2022

Le Maire  
Dany GRELLIER



La secrétaire de séance  
Laëtitia ROY

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Laëtitia ROY.